

PROJET ASSOCIATIF 2024-2028



APAIE de la Côte Fleurie
7 Rue de l'Hôtel de Ville
14160 Dives sur Mer
Tél : 02 31 91 21 54
www.apaeicf.org

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE 3

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION 5

NOTRE PARCOURS	5
63 ANS D'INITIATIVES	6
NOS VALEURS	7
NOS MISSIONS	9
LES PRINCIPES QUI NOUS GUIDENT	10
L'APAEI DE LA COTE FLEURIE, EN CHIFFRES	11
NOTRE GOUVERNANCE	12
NOS LIEUX D'ACCUEIL	15
LE BILAN DU PROJET ASSOCIATIF 2018 - 2022	16

NOS ORIENTATIONS POUR LES 5 ANS A VENIR 17

AXE I. AMELIORER LA QUALITE DE VIE DE CHACUN AU QUOTIDIEN	17
AXE II. AGIR EN RESEAU POUR RENFORCER NOTRE IMPACT	19
AXE III. ACCOMPAGNER LA SOCIETE POUR REUSSIR LA TRANSITION INCLUSIVE	20
GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES	22
COORDONNEES DE NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	24

Le mot de la Présidente

Nous élaborons cette année un nouveau projet associatif global qui s'inscrit dans la continuité des trois précédents projets et qui, comme eux, a vocation à être un document de référence pour les cinq années à venir et un outil de communication.

Il rappelle l'histoire de l'APAEI de la Côte Fleurie, créée en 1960, ses valeurs, ses missions et détermine les priorités et les engagements stratégiques qui guideront l'association de 2024 à 2028.

Ce projet associatif est le fruit d'une co-construction entre les parties prenantes de l'association, dans un esprit d'équipe, respectueux de chacun.

Le secteur médico-social évolue, les connaissances des divers types de handicaps s'enrichissent, les modes d'accompagnement se diversifient et doivent respecter les recommandations de bonnes pratiques.

Il nous faut assurer la continuité des actions menées depuis la création de notre association, toujours en phase depuis 63 ans avec les évolutions de la société, et ainsi participer activement à la réforme du secteur médico-social qui s'impose aux associations gestionnaires, telle que la nôtre.

Ce projet se trouve ainsi être un lien entre hier, aujourd'hui et demain dans le respect des valeurs fondatrices de notre association, qui restent notre force.

Il nous faut sortir d'une logique de « places » et généraliser un accompagnement plus diversifié, et il nous faut développer des propositions d'offres nouvelles de services et de prestations, et ainsi accompagner « le parcours de vie » de chacun.

L'objectif étant d'impulser « un virage inclusif », tout en restant vigilant pour que cette inclusion ne soit pas imposée, qu'elle réponde aux besoins de chaque personne accompagnée, pour que l'accès au milieu ordinaire soit un libre choix.

Cette transition inclusive nécessite du temps, des moyens financiers, des concertations et des partenariats. Il nous faut bien penser l'inclusion dans la diversité des formes qu'elle peut prendre, imaginer les réponses innovantes de demain, mais surtout réaffirmer le droit de chacun à un accompagnement adapté à ses besoins et à ses aspirations, et tout ceci dans un esprit d'amélioration continue, contrôlée et évaluée.

Notre projet associatif a aussi pour volonté de :

- rappeler les fondamentaux et principes culturels et humains que nous portons ;
- promouvoir l'autodétermination et la participation citoyenne des personnes accueillies en les accompagnant à chaque étape de la vie, car chaque parcours est singulier ;
- accompagner et soutenir les familles dans leur cheminement ;
- se projeter dans un avenir cohérent garantissant la pérennité de notre identité.

Ce projet sera notre feuille de route des prochaines années, il devra être décliné en objectifs et plans d'action, en collaboration avec tous nos professionnels, formés, qualifiés, bienveillants, soutenus par les valeurs humanistes inhérentes à notre action.

Ce projet doit nous porter, nous rassembler, pour nous ouvrir aux autres, nous ouvrir à la recherche, et sans cesse nous faire progresser.

Cette mission que nous nous donnons est exigeante et nous oblige, elle nous mène vers de nouvelles perspectives riches et passionnantes et doit être notre ligne de vie pour aborder le futur avec sérénité.

Françoise MARCHAND



Présentation de l'Association

Notre parcours

L'ère des fondateurs

L'Association nommée « Les Papillons Blancs de la côte Fleurie », est fondée par Monsieur et Madame VASNIER, en février 1960. Ils voulaient que leur fils trisomique puisse bénéficier d'une scolarité, comme tous les autres enfants. Faute de réponse éducative adaptée, avec d'autres parents d'enfants handicapés et des amis, ils créent l'association. Elle se dénomme aujourd'hui « APAEI de la Côte Fleurie » : Association de Parents et Amis de personnes handicapées mentales.

La première phase de développement est centrée sur la création d'établissements pour enfants et adolescents. Les parents mettent en place alors des alternatives à l'absence de scolarisation pour les jeunes déficients intellectuels.

L'ère des créations

Pour répondre aux besoins des enfants qui grandissent, l'association va créer d'autres services au fur et à mesure de l'avancée en âge. En 1965, c'est l'ouverture de l'IMPro¹ à la Fondation Landry à Dozulé, destiné à l'apprentissage des jeunes handicapés. Fin 1966, sur ce même site, les jeunes adultes peuvent travailler dans les ateliers du C.A.T.¹

Puis, le développement s'oriente sur l'ouverture d'établissements d'hébergement. En 1972, c'est l'ouverture d'un premier foyer, nommé Jean Vasnier, destiné au logement des adultes travaillant au C.A.T. En 1976, à Troarn, c'est l'ouverture d'un deuxième CAT. Quelques années après, sur ce même site, c'est l'ouverture d'un foyer hébergement pour adultes handicapés. Un troisième C.A.T ouvre ses portes à Dives sur mer en 1986.

Elle élargit aussi son action en ouvrant en 1982 la MAS¹, établissement qui accueille des adultes qui associent plusieurs formes de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels qui nécessitent des soins médicaux renforcés.

L'ère de la professionnalisation

En 1984, l'association se structure autour d'un siège administratif situé aujourd'hui à Dives sur mer. A cette époque, débute la séparation de la fonction politique mise en œuvre par les administrateurs fondateurs de la fonction technique mise en œuvre par les professionnels.

L'association continue à répondre aux différents besoins. Des parents s'associent pour réaliser des lieux de vie innovants pour leurs enfants : deux résidences de studios en copropriété et deux autres en locatif sont construites à Dives sur mer, Troarn et Dozulé. Puis, c'est la période des réhabilitations et de rénovation des foyers, et de l'extension de l'I.M.E.¹ à Pont l'Evêque.

Au fur et à mesure des années, l'association s'inscrit dans la dynamique sociétale d'amélioration des prestations destinées à satisfaire au mieux les besoins des personnes en situation de handicap.

¹ Tous les sigles sont explicités en annexe dans le glossaire

63 ans d'initiatives

1960 : Ouverture de l'école à Houlgate

1962 : Création de l'IMP à Houlgate

1965 : Création de l'IMPro à Dozulé

1966 : Ouverture du CAT de Dozulé

1970 : Ouverture d'un foyer de vie à Dozulé

1972 : Ouverture du foyer Jean Vasnier à Dozulé

1976 : Ouverture du CAT de Troarn

1981 : Transfert de l'IMP à Reux

1982 : Ouverture d'un foyer hébergement à Troarn

1982 : Ouverture de la MAS à Dozulé

1984 : Ouverture du siège à Houlgate, transféré en 1988 à Dives sur mer

1986 : Restructuration de l'IMP et Impro en IME, sur 4 sites à Pont L'évêque

1986 : Ouverture du CAT de Dives sur mer

1990 : Création de la résidence « les Téméraires », en co-propriété, à Dives sur mer

1993 : Ouverture du SESSAD à Pont L'Evêque

1995 : Création des résidences « la Dauphine », en co-propriété, à Dives sur mer, et « la Triade », en locatif à Troarn

1995 : Redéploiement du foyer de Troarn en SAJH

1999 : Création de la résidence locative « la Piéride » à Dozulé

2002 : Extension des locaux de l'IME à Pont L'Evêque pour création d'une section « Polyhandicapés »

2008 : Création du FAM à Dozulé

2011 : Transformation de 15 places du foyer Jean Vasnier pour travailleurs handicapés en places de FOA pour personnes vieillissantes

2016 : Mise en place de la démarche d'amélioration continue de la qualité

2021 : Mise en place de la plateforme santé

2022 : Mise en place d'une équipe au service de l'inclusion scolaire à Pont L'Evêque

Nos valeurs

L'APAEI de la Côte Fleurie (APAEI CF) se revendique comme une association de parents (au sens large du terme), militante et gestionnaire dans le champ du handicap.

L'association est partie prenante du mouvement militant en faveur des droits des personnes handicapées et de l'amélioration de leurs conditions de vie et s'inscrit également dans la lutte contre l'exclusion.

- Elle accueille des personnes sans discrimination liée à des facteurs sociaux, raciaux, religieux ou autres.
- Ses actions s'inscrivent dans une dynamique de missions d'intérêt général pour l'essentiel confiées par les pouvoirs publics, l'État et les collectivités locales.
- Son fonctionnement s'intègre dans une démarche à but non lucratif. Tous les moyens dégagés par l'association sont destinés au développement de ses missions.

L'APAEI CF est particulièrement attentive au respect des valeurs suivantes.

Le respect de la personne accompagnée

- Le respect de la personne et l'engagement dans la relation d'aide constituent les fondements d'un travail d'accompagnement de qualité qui n'a de sens que traversé par une indispensable humanité. Ces principes se révèlent à travers des conduites bientraitantes dans l'esprit des lois et à la hauteur de ce que préconisent les recommandations de bonnes pratiques.
- Toute personne a droit à un accompagnement basé sur une écoute bienveillante, un regard global dans le respect de ses différences.
- Toute personne handicapée a droit au respect absolu et inconditionnel, prenant en compte la personne à part entière, sa personnalité, ses atouts et ses difficultés, sa singularité, ses choix....

La qualité de l'accompagnement

- La continuité de l'accompagnement doit être garantie tout au long du parcours de vie de la personne handicapée : de l'enfance à l'âge adulte, de l'âge adulte vers la vieillesse.
- L'association est attachée à la qualité des prestations proposées aux personnes handicapées et à la qualité de vie au travail des travailleurs d'ESAT et de l'ensemble des professionnels.
- La bientraitance, la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance sont au cœur des préoccupations.
- L'association favorise le développement des capacités des personnes handicapées vers une vie plus autonome, en respectant leurs spécificités et en étant attentive à leurs capacités réelles.

La défense des droits

- La personne handicapée bénéficie de l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à toute personne humaine et de l'accompagnement garantissant leur effectivité. Elle remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.

- Elle est soutenue dans son accès à la reconnaissance sociale et à la citoyenneté dans une démarche de valorisation de ses capacités et de respect de ses particularités.
- Elle accède à tous les espaces et ressources du milieu ordinaire grâce à un accompagnement adapté et sécurisant.
- Elle participe à la définition, à la réalisation et à l'évolution de son projet d'accompagnement. La famille est associée à cette démarche.



Nos missions

L'APAEI de la Côte Fleurie est membre du réseau UNAPEI, association nationale qui lutte activement en faveur de la défense et de la promotion des intérêts matériels et moraux des personnes handicapées et de leurs familles (cf. Statuts de l'UNAPEI adoptés en 2015). L'association porte les mêmes valeurs et inscrit son action sur le territoire de la Côte Fleurie en proposant des services de proximité aux familles concernés par le handicap.

Mobilisée autour de la reconnaissance des personnes handicapées, nos missions principales sont de :

- Défendre les droits des personnes handicapées à l'éducation, au travail, au logement, à la santé, aux loisirs, à la culture ;
- Animer et développer l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles ;
- Adapter et développer notre offre, concevoir des projets innovants et gérer les établissements et services nécessaires au meilleur développement des personnes accompagnées ;
- Militer pour une société plus inclusive, solidaire et respectueuse des différences.

Notre public

Les personnes accompagnées sont des enfants, adolescents et adultes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble(s) associé(s), des troubles du spectre de l'autisme et/ou des troubles psychiques. Elles peuvent également relever du poly ou du pluri-handicap.

Nous sommes organisés en **quatre pôles** d'intervention :

- 1 **Enfance** : L'objectif principal est de répondre aux besoins éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques des enfants et des adolescents. Notre approche est globale, tout en individualisant la prise en charge. Nous voulons aussi développer les processus favorisant l'inclusion scolaire.
- 2 **Travail** : Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder à une activité professionnelle, tout en étant guidées et soutenues. Cette activité doit leur permettre de s'épanouir, de développer des relations, acquérir une certaine autonomie et responsabilité individuelle.
- 3 **Habitat** : Selon le degré d'autonomie de la personne, le logement et le mode de vie diffèrent. Au-delà du logement, il s'agit d'accompagnement dans la vie sociale et pour certains, il s'agit de maintenir ou développer les apprentissages élémentaires de la vie quotidienne.
- 4 **Soins** : L'objectif est d'assurer la protection et le mieux-être de la personne accueillie. Les soins paramédicaux, médicaux / psychologiques doivent être assurés au quotidien.

Les principes qui nous guident

L'APAEI de la Côte Fleurie conduit l'ensemble de ses actions dans le respect des valeurs et des missions telles que définies dans ses statuts. Leur déclinaison dans les services et établissements se matérialise nécessairement par :

Des réponses personnalisées, adaptées et de qualité

Les services et établissements développent une approche globale de la personne handicapée basée sur une évaluation personnalisée en lien avec les familles, centrée sur ses besoins et attentive à ses choix, intégrant toutes les dimensions de l'accompagnement et valorisant sa place en tant qu'actrice de son parcours de vie.

Ils s'inscrivent dans une dynamique d'individualisation des réponses et dans un souci d'écoute de l'évolution des besoins, qu'ils soient courants, spécifiques ou complexes. Cela passe par une diversification et une adaptation permanente des différentes prestations.

Une attention accrue est portée à l'anticipation des transitions et périodes charnières (passage de l'adolescence à l'âge adulte, vieillissement) afin d'éviter les ruptures d'accompagnement, à la coordination des différents accompagnements entre eux et à leur capacité à évoluer dans le temps avec les besoins et les attentes de la personne handicapée.

Les cadres et leurs équipes initient une démarche de recherche et d'innovation.

Une culture de la bientraitance

Les services et établissements sont attentifs à développer la qualité des conditions d'accueil et une relation avec les personnes handicapées empreinte de respect, de reconnaissance, de bienveillance et d'empathie grâce à la mise en œuvre de postures professionnelles adaptées. Chaque professionnel a un rôle à jouer dans cette préoccupation collective, il participe à garantir le développement d'un climat serein et bientraitant.

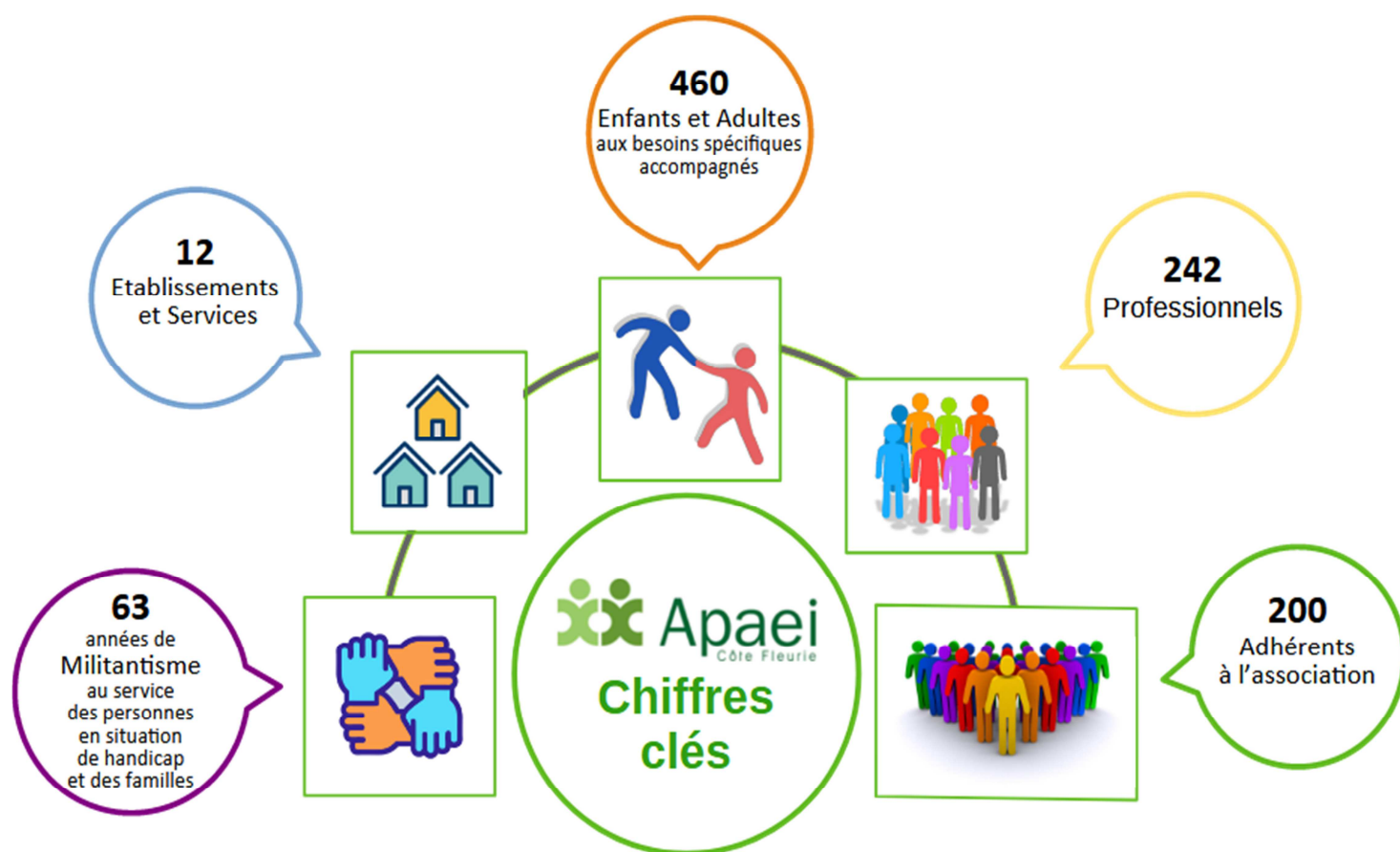
La prévention et la lutte contre la maltraitance

Les services et établissements s'organisent pour prévenir et combattre toute forme de maltraitance, notamment en se référant aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles du secteur. Ils veillent à analyser et traiter les causes générant des actes de maltraitance. Ils sensibilisent l'ensemble des professionnels sur les enjeux liés à la préservation de l'intégrité physique et morale et à la dignité des personnes accueillies.

Des professionnels diplômés et qualifiés

En tant qu'employeur, l'APAEI CF veille à réunir, les conditions favorisant l'exercice des missions attendues. La qualification nécessaire et le développement des compétences des professionnels prennent en considération l'évolution des besoins des personnes accompagnées. Les plans de formation des services et établissements, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'inscrivent dans cette logique.

L'APAEI de la Côte Fleurie, en chiffres



Notre gouvernance

La gouvernance associative se veut une démarche d'ensemble permettant d'assurer la conduite, la gestion et le fonctionnement de l'APAEI de la Côte Fleurie.

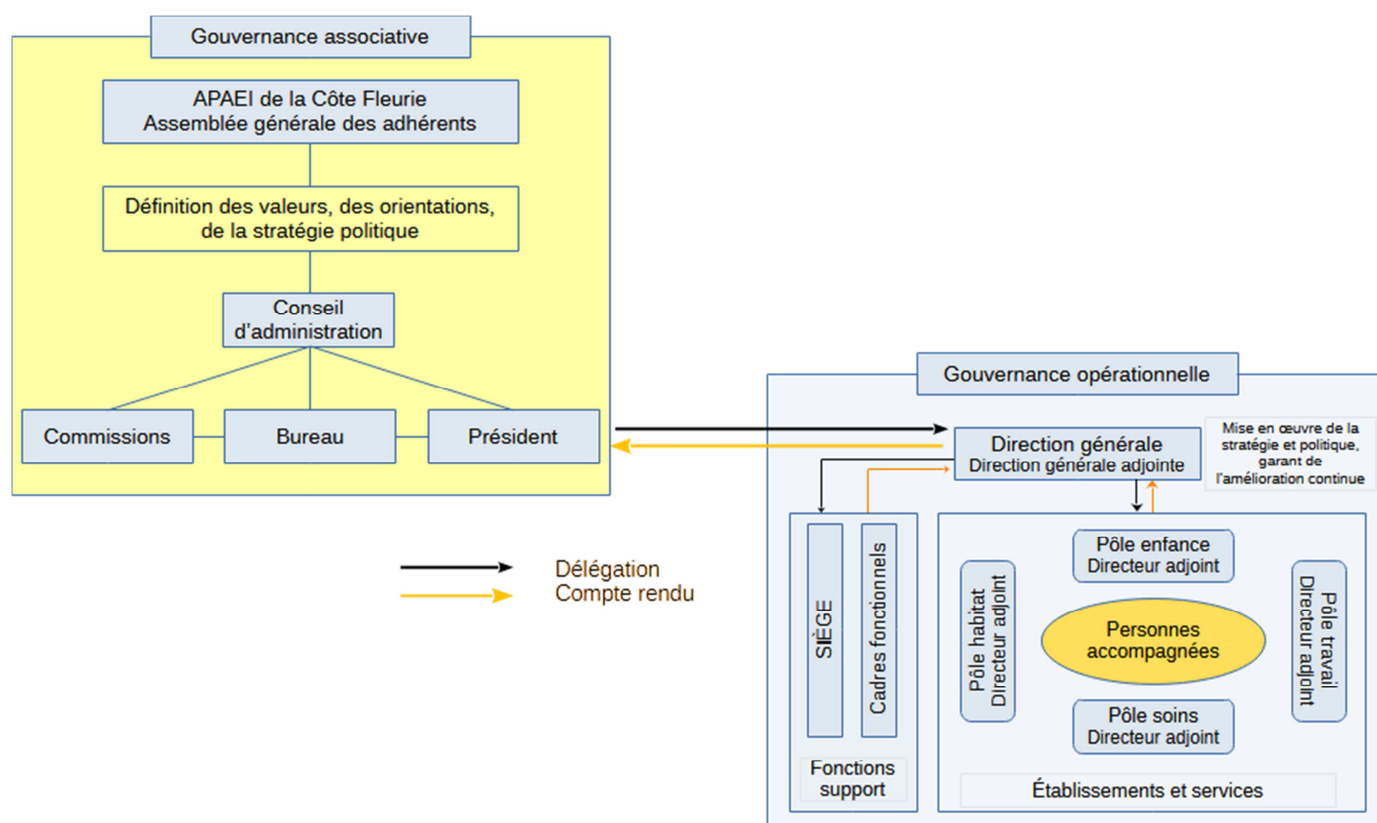
Elle se base sur l'existence de règles de fonctionnement formelles au travers des statuts, règlement de fonctionnement, projet associatif, chartes (des droits et libertés de la personne accueillie), procédures...

L'APAEI CF revendique son appartenance au mouvement parental UNAPEI comme à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dans laquelle la gestion est mise au service des personnes vulnérables.

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie, à la fois, sur une organisation associative et sur une organisation opérationnelle.

Les personnes accompagnées sont au cœur du dispositif.

Schéma de la gouvernance de l'association



L'Assemblée Générale des adhérents élit le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit le Bureau qui élit son Président.

Les Adhérents sont les personnes qui paient une cotisation pour adhérer à l'association. Ils sont en majorité des parents, au sens large du terme, d'enfants ou adultes en situation de handicap. Les adhérents non parents sont appelés « amis ». Les adhérents participent à l'assemblée générale et votent les orientations de la politique associative.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Seuls les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote et chacun dispose d'une voix. L'A.G. approuve les rapports (d'activités et financier) de l'année précédente, valide le rapport des orientations pour l'année suivante. Elle pourvoit aussi au renouvellement des administrateurs.

Le Conseil d'Administration est composé de 7 à 25 membres (21 en 2023). Il doit compter parmi ses membres au moins 2/3 de parents de personnes handicapées mentales. Tous les membres sont des bénévoles et aucune rémunération ne leur est versée. Seuls les frais de déplacement peuvent être remboursés ou défiscalisés. Le C.A. est compétent pour l'ensemble des décisions, hormis ce qui relève de l'A.G. Il définit les orientations et la stratégie politique de l'Association et décide des actions à mener selon les besoins identifiés. Il définit l'organigramme de fonctionnement. Les directeurs peuvent participer, à titre consultatif, aux séances du C.A.

Le Bureau est élu parmi les membres du C.A. Il comprend le Président(e), le Président Adjoint, le Vice-Président, le Secrétaire et le Secrétaire adjoint, le Trésorier et le Trésorier adjoint. Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile conformément aux statuts, et notamment en matière judiciaire. Le Bureau prépare les travaux du C.A, met en œuvre ses décisions et débat de points d'actualité.

Les Commissions sont des lieux de concertation et de propositions. Elles aident à la décision pour la présidence et la direction générale. Elles sont animées par les administrateurs. Actuellement, il existe quatre commissions : commission du patrimoine, commission d'orientation, commission des comptes et commission d'orientation et des parcours.

Les professionnels, engagés par un contrat de travail, sur la base du partage des valeurs de l'association et dans le cadre des textes réglementaires en vigueur, contribuent à la mise en œuvre de notre projet associatif.

La gouvernance opérationnelle a une fonction d'articulation entre le Conseil d'Administration et les professionnels.

La direction générale est l'exécutif du Conseil d'Administration et met en œuvre la politique associative. Elle traite de tous les objets de la vie associative, les actions de développement, les relations extérieures, et soutient les services et les établissements de l'association. Elle rend compte de ses actions au Président.

Chaque **pôle** est dirigé par un directeur adjoint.

L'association dispose d'un **siège social** qui coordonne l'organisation des établissements et services et met en œuvre la politique associative, assurant une cohérence entre le politique et le technique. Placé sous l'autorité du directeur général, il regroupe plusieurs fonctions support et missions associatives :

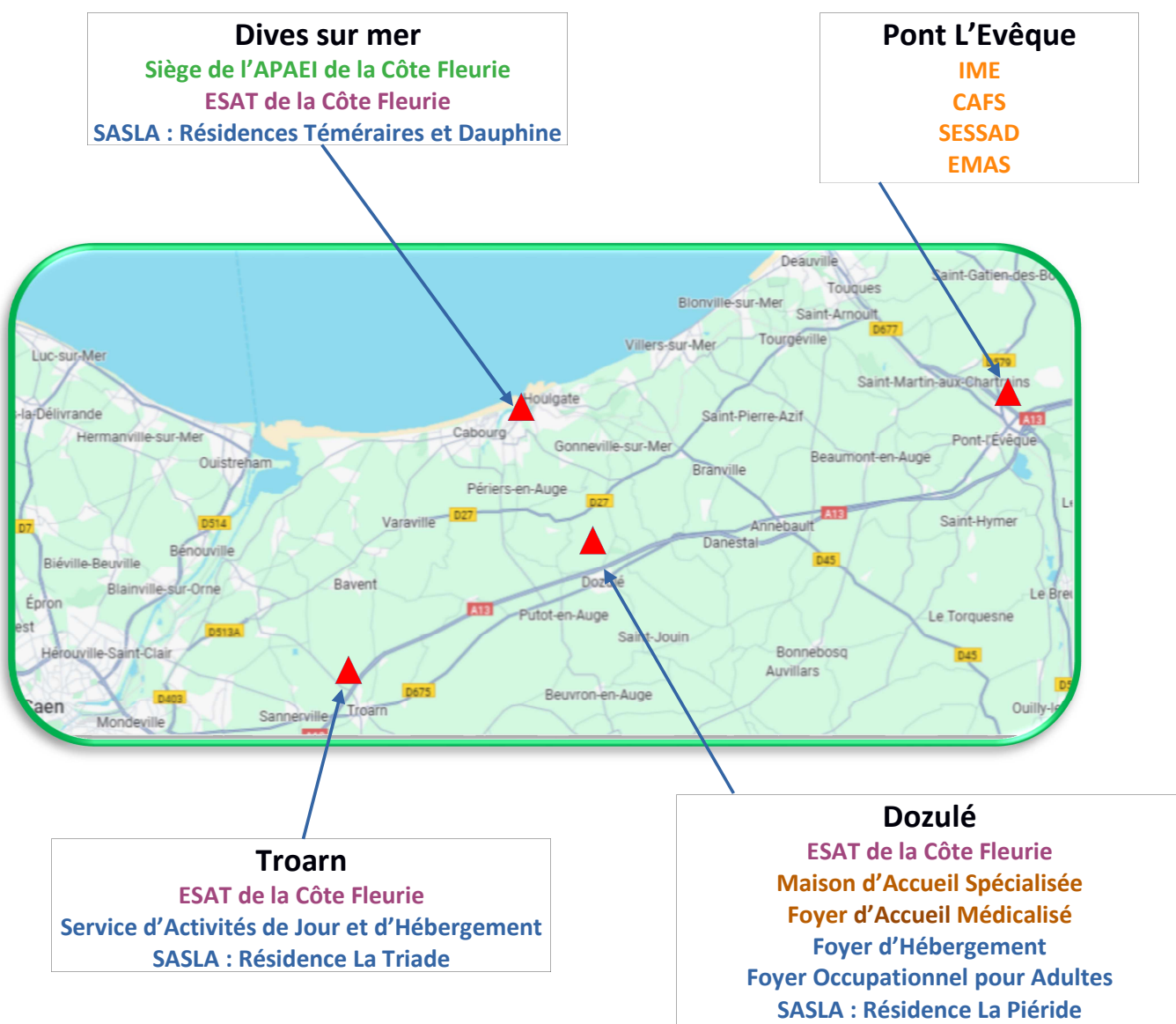
- Gestion comptable et financière
- Gestion des ressources humaines et paie
- Gestion administrative
- Gestion de l'informatique
- Gestion de la communication
- Démarche qualité



Nos lieux d'accueil

Notre association intervient essentiellement sur le secteur géographique de la Côte Fleurie, dans le Calvados.

Ses établissements et services sont implantés sur les quatre communes de Dives sur mer, Dozulé, Pont L'Evêque et Troarn.



Le bilan du projet associatif 2018 - 2022

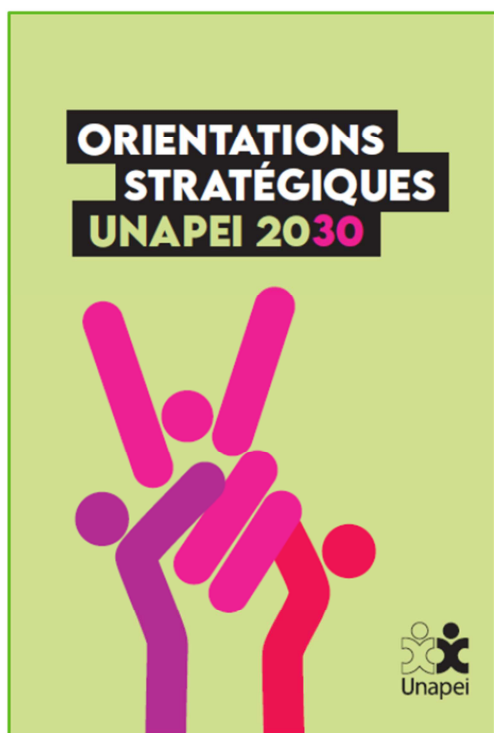
Le projet associatif s'est toujours inscrit dans une dynamique permanente d'amélioration de l'accompagnement des usagers de l'association. Le projet associatif 2018 - 2022 avait mis en avant un certain nombre d'actions à mener. Les valeurs et les grands principes énoncés s'inscrivaient dans des logiques humanistes, citoyennes et ouvertes sur le monde. La crise sanitaire due au covid-19 n'a pas permis de mener à terme tous les chantiers. Certains d'entre eux trouveront leur aboutissement dans le nouveau projet associatif 2024 – 2028.

L'association a su ces dernières années réaliser les principales actions prévues comme :

- Mettre en place un accueil individualisé et personnalisé pour permettre une mise en relation avec l'association et les autres parents
- Informer et communiquer sur l'adhésion
- Développer une image positive du handicap en renforçant la communication active au niveau local : signalétique, flochage voitures, plus d'articles de presse sur nos événements
- S'inscrire et participer aux réseaux UNAPEI Normandie, UDAPEI, pour participer à un mouvement global de reconnaissance du handicap
- Proposer aux parents un accompagnement dans les démarches administratives : mise en place des services de l'assistante sociale pour tous les usagers de tous les établissements de l'association
- Organiser des rencontres avec les familles avec des thèmes précis : la protection juridique, la vie affective et sexuelle
- Poursuivre l'évolution du fonctionnement de l'association : mise en place des logiciels AIRMES (aide et suivi de l'accompagnement des usagers) et AGEVAL (pilotage de la qualité, de la gestion des risques et de la documentation)
- Être en accord avec les obligations réglementaires
- Développer dans tous les services de nouvelles réponses à l'évolution des besoins de vieillissement, troubles psychiques et autisme : mise en place de la plateforme « santé »
- Passer les établissements d'une « logique d'institution » à une logique de prestations adaptées et modulées autour des besoins des personnes : des travailleurs d'ESAT ont occupé des postes à l'extérieur, comme au CHU, La Poste et l'Assurance Maladie...

Des projets importants, comme la reconstruction, de la MAS et du SAJH, à Dozulé, n'ont pas vraiment avancé. Ils sont toujours d'actualité et présents dans notre nouveau projet associatif. Il faut poursuivre les discussions avec les financeurs.

Nos orientations pour les 5 ans à venir



L'APAEI Côte Fleurie souhaite inscrire sa réflexion et ses actions, pour les cinq années à venir, dans la dynamique proposée par l'UNAPEI à travers les trois orientations stratégiques qui ont été adoptées à Nantes lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, orientations dont nous reprenons les intitulés dans les titres des trois axes déclinés ci-dessous, pour ce qui concerne notre cadre local.

Les années 2020 seront le temps, au-delà de la préservation nécessaire de la professionnalité, de la reconquête du sens, dans la vie quotidienne de chacun, dans les réseaux dans lesquels l'association évolue, et, plus globalement, d'un point de vue sociétal.

AXE I. Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien

Action 1 : Reconstruire le SAJH et la MAS

Les bâtiments du SAJH à Troarn et de la MAS à Dozulé sont vétustes et ne sont plus adaptés aux attentes en matière d'accessibilité. Le projet, sous réserve d'un accord à trouver par les financeurs, est de construire un nouvel ensemble immobilier afin d'améliorer l'accueil et le confort des résidents.

Action 2 : Assurer un meilleur suivi médical

L'idée est de développer la plateforme santé afin de suivre toutes les personnes accueillies, quel que soit l'établissement

- Assurer aux usagers un suivi médical adapté en lien avec leur pathologie, leur âge, leurs spécificités
- Prôner la santé et la sécurité au travail dans les ESAT
- Proposer l'accès à la télémedecine pour les simples consultations ou les prises en charge régulière des maladies chroniques (renouvellement d'ordonnance...) ou pour certaines

urgences. Cela évite les contraintes des déplacements et du temps perdu en salle d'attente, aussi bien pour l'utilisateur que l'accompagnant. Les téléconsultations ne remplaceront pas les consultations en présentiel mais les compléteront.

- Utiliser plus les nouvelles technologies et tirer parti de la transformation digitale
- Mettre en place le Dossier Médical Partagé (DMP) de l'Assurance Maladie
- Développer des partenariats avec les hôpitaux, la HAD, les EHPAD
- Développer les actions de prévention (addictions, sexualité, cancers, planning familial, réseau bucco-dentaire...
- Former les professionnels sur la prise en soins des différents publics et de leurs spécificités

Action 3 : Assurer la cohérence et la continuité des parcours de vie

Il faut appréhender différemment l'accompagnement, selon certains moments de la vie afin de mieux répondre aux besoins spécifiques du moment car chaque usager a ses propres besoins

- Développer les passerelles entre les différents pôles : enfance, adolescence et adultes, scolarité et travail, occupations et loisirs, santé et vieillesse
- Décloisonner les établissements et services pour être plus réactifs et apporter des réponses aux besoins identifiés
- Mettre en place un accompagnement spécifique sur les périodes de grande transition de la vie comme l'entrée dans le monde du travail (souvent synonyme de rupture) ou lors du départ à la retraite
- Mieux informer et guider les familles dans ces périodes de transition
- Conduire la transformation de l'offre pour des parcours de vie personnalisés
- Suivre et réévaluer régulièrement le projet personnalisé pour développer une suite cohérente
- Prendre en compte la personne handicapée dans sa globalité pour favoriser la qualité de vie dans un parcours fluide, sans rupture

Action 4 : Imaginer de nouvelles solutions de qualité de vie pour les personnes vieillissantes

L'allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées fait émerger de nouveaux besoins en terme d'accompagnement. Ce phénomène n'a pas vraiment été anticipé par nos instances. Face à cet enjeu important, notre association doit se mobiliser pour essayer d'apporter des réponses adaptées afin de maintenir une qualité de vie.

- Vieillir chez soi serait la meilleure solution. Quel que soit l'endroit où la personne vit, foyer, appartement supervisé, maison d'accueil spécialisé ...l'objectif serait d'apporter du soutien au lieu du domicile actuel. Il ne faut pas rompre le parcours de vie de la personne handicapée qui peut être ressenti comme une brutalité. Le changement de lieu de vie peut être une expérience traumatisante, comme pour tout à chacun. L'idée serait de mettre en place des équipes mobiles spécifiques qui se déplaceraient dans les différents lieux de vie. Si l'intervention d'une équipe mobile d'aide à la vie quotidienne et/ou d'animation est requise, il peut s'avérer nécessaire de créer une telle équipe. Ce n'est pas la personne en perte d'autonomie qui bougerait mais les accompagnants qui se déplaceraient.

- Des aménagements du logement seront certainement nécessaires. Faire connaître et utiliser « Ma prime Adapt » qui permet, sous conditions, de réaliser des travaux d'adaptation du logement.
- Dans d'autres cas, il faudra rechercher ou inventer des partenariats avec des EHPAD existants pour mettre en place des Unités de vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes.

Action 5 : Favoriser le bien-être des personnes accompagnées

La recette du bien-être est très large. Elle passe par la relaxation, le sport, le plaisir gustatif, la musique, les sorties culturelles, la médiation animale...

- Développer le sport-santé, le sport bien-être, le yoga, la sophrologie... pour le plus grand bien du corps et de l'esprit. Le sport permet d'oublier les soucis et de se vider la tête
- Pratiquer plus régulièrement ces activités en les adaptant aux capacités de chacun
- Créer des moments de sérénité au quotidien en mettant en place des moments de routine, d'une durée de 15 mn ou plus
- Pratiquer, avec des méthodes simples, la méditation de pleine conscience, qui aide à réduire l'anxiété et améliore la santé émotionnelle et la qualité du sommeil
- Développer l'écoute de la musique et plus particulièrement les musiques relaxantes (musique douce, classique) en proposant aux usagers des playlists. Ces musiques aident à se détendre, à baisser le stress et apaise les tensions. De plus, elles favoriseraient la concentration et faciliteraient les apprentissages
- Développer le chant, les moments de silence, d'émerveillement
- Valoriser les activités « plaisirs »

AXE II. Agir en réseau pour renforcer notre impact

Action 6 : Reconstruire une dynamique et des liens inter familiaux

On considère le terme « famille » au sens large. Cela peut être aussi bien les parents, les grands-parents, les frères et sœurs, ou d'autres membres de la famille, y compris de la famille recomposée. Il peut s'agir également d'amis proches de la famille.

- Imaginer des dispositifs de mise en relation des familles (sur le modèle des associations de parents d'élèves ou associations d'usagers par exemple), afin de mettre en commun les expériences personnelles au profit de tous, et de se soutenir.
- Favoriser les échanges, le dialogue entre les personnes accueillies, les familles, les professionnels, les tutelles par le biais de : rencontres sur les différents sites, réunions de rentrée pour rappel à tous des règles de fonctionnement, des bonnes pratiques, des activités possibles, portes ouvertes, cafés, conférences/débats.
- Inciter les familles à participer aux différentes opérations (vente des brioches, achat de fleurs et/ou de jouets en bois, brocantes ...).
- Mobiliser les familles autour d'événements festifs, de moments de partage afin de se rencontrer et de mieux se connaître.

- Sensibiliser les familles à la vie associative et susciter leur adhésion pour soutenir l'action militante de l'association.
- Faire vivre et favoriser le bénévolat au sein de l'association et répondre aux demandes de bénévolat faites par des extérieurs

Chaque famille doit pouvoir trouver sa place dans l'association et œuvrer et/ou s'impliquer à sa mesure. Tout ceci crée un sentiment d'appartenance.

Action 7 : Reconstruire des dynamiques et des liens entre professionnels et familles

- Donner les moyens et outils nécessaires aux professionnels pour mener à bien leur mission, la qualité de vie au travail conditionnant, particulièrement dans le secteur du médico-social, la bientraitance envers les personnes accueillies
- Développer la communication en interne où le partage des informations est nécessaire à la cohérence de l'accompagnement de la personne accueillie
- Développer la communication et les échanges avec les familles
- Construire des relations de confiance et de réciprocité entre les professionnels et les familles, au bénéfice du bien-être de la personne accompagnée
- Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement de la personne handicapée
- Imaginer puis créer des instances ou espaces - temps favorisant les interactions entre les familles et les professionnels
- Relancer les échanges avec nos amis allemands de l'association Lebenshilfe de Gifhorn afin de visiter leurs établissements et échanger avec leurs équipes à propos des méthodes d'accompagnement

AXE III. Accompagner la société pour réussir la transition inclusive

Action 8 : Repositionner la question du handicap mental comme objet social

- dans le champ politique local
- dans le champ de la formation des personnels accompagnants
- S'ouvrir sur la cité à travers des lieux et /ou actions visant la rencontre et la mise en visibilité des potentiels des personnes handicapées : déploiement de la boutique proposant les fabrications de l'ESAT, développement des prestations de services
- Développer l'innovation, l'expertise et les partenariats en élargissant le périmètre d'intervention.
- S'inscrire dans le débat public pour promouvoir le respect des droits des personnes handicapées mentales et l'inclusion.
- Agir au sein d'organisations du mouvement social (CCAS, bailleurs sociaux, collectifs associatifs...)

- Imaginer, discuter et proposer des modèles de structures de vie alternatives aux structures existantes dans le cadre de groupes de travail avec l'ARS et le Conseil Départemental.
- Interpeller les instances et les personnels politiques sur la problématique du vieillissement des personnes handicapées mentales
- Assurer, auprès des institutions de formation des différentes catégories de personnels, des interventions présentant les spécificités du handicap mental.
- Initier des démarches relevant de la recherche-action installant les différents partenaires de la vie dans les établissements (personnes handicapées / famille et/ou tuteurs / professionnels de l'accompagnement) dans une dynamique de réflexion/théorisation/ co-formation éventuellement avec des partenariats universitaires.
- Répondre plus souvent aux appels à projets
- Sensibiliser le secteur privé pour trouver de nouvelles ressources telles que le mécénat d'entreprise, les dons et les legs, tout en préservant le caractère social de notre mission.



Glossaire des sigles et acronymes

AG : Assemblée Générale

ARS : Agence Régionale de Santé

ASV : Adaptation de la Société au Vieillissement

ATC : Autorités de Tarification et de Contrôle

CA : Conseil d'Administration

CAT : Centre d'Aide par le Travail

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CNR : Crédit Non Reconductible

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CSE : Comité Social Économique

CD : Conseil Départemental

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DU : Dossier de l'Usager

EMAS : Équipe Mobile d'Appui médico- social pour la Scolarisation

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Établissement et Service Médico-Social

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FOA : Foyer Occupationnel pour Adultes

HAS : Haute Autorité de Santé

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

IME : Institut Médico-Educatif

IMP : Institut Médico-Pédagogique

IMPRO : Institut Médico-PROfessionnel

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

RGPD : Règlement Général de Protection des Données

RH : Ressources Humaines

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations

SAJH : Service d'Activités de Jour et d'Hébergement

SASLA : Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

UNAPEI : Union Nationale des Associations des Parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Coordonnées de nos Établissements et Services

Siège Social

7, Rue de l'Hôtel de Ville
14160 DIVES SUR MER
siege@apaeicf.org
Tél. 02 31 91 21 54

SAJH

48, Rue des Pervenches
14670 TROARN
sajh@apaeicf.org
Tél. 02 31 23 38 50

IME – CAFS – SESSAD - EMAS

Impasse de l'Isle
14130 PONT L'EVÊQUE
ime@apaeicf.org
Tél. 02 31 64 86 75
sessad@apaeicf.org
Tél. 02 31 64 80 55

SASLA

48, Rue des Pervenches
14670 TROARN
sasla@apaeicf.org
Tél. 02 31 23 38 50

Ateliers de La Côte Fleurie

31, Avenue Georges Landry
14430 DOZULE

30, Rue Georges Landry
14160 DIVES SUR MER

Rue du Bois
14670 TROARN

contact-acf@apaeicf.org
Tél. 02 31 23 34 06

Maison d'Accueil Spécialisée

13, Avenue Georges Landry
14430 DOZULE
mas@apaeicf.org
Tél. 02 31 79 21 52

Foyer d'Accueil Médicalisé

Chemin de l'ancienne Briqueterie
14430 DOZULE
fam@apaeicf.org
Tél. 02 31 79 82 85

Foyer d'Hébergement et FOA

17, Rue Emile Nicol
14430 DOZULE
foyerjv@apaeicf.org
Tél. 02 31 79 20 91